

Master « Métiers de l'Éducation et de la Formation »

Parcours : Conseiller Principal d'Education

La relation Ecole Famille

Le Café des Parents : pour une relation repensée

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Grade de Master

soutenu par
Fanny DUFOUR
Le 13 juin 2016

Commission de jury composée par :
Monsieur Nicolas SCHRECK, directeur de mémoire
Monsieur André PACHOD, membre du jury

SOMMAIRE

Remerciements	Page 3
Avant propos	Page 4
Introduction	Page 5
Historique de la relation Ecole/Famille	Page 7

Partie I ANALYSE DU LIEN ECOLE/FAMILLE

Introduction	Page 11
La coéducation et le rapport au savoir.....	Page 13
Une succession de textes.....	Page 13
Le rôle et la place des parents à l'Ecole	Page 18
Scolariser les populations défavorisées	Page 19
Introduction - Rapport Grande Pauvreté et Réussite Scolaire.....	Page 19
Constats	Page 20
Préconisations	Page 21
Le principe d'une école inclusive : pour les familles et enfants allophones	Page 22
L'Ecole et les familles populaires	Page 24
Le rapport à l'Ecole	Page 25
Ecouter la parole des familles ou laisser les décisions à l'Ecole ?	Page 26
Rapport intermédiaire « Le dernier mot laissé aux parents ».....	Page 26
Conclusion sur l'orientation.....	Page 27
Le partenariat Ecole Famille	Page 27
Considérations générales	Page 27
Etudes PISA	Page 28
Lien entre la relation Ecole Famille et le climat scolaire	Page 28
La coéducation : quelle place pour les parents ?.....	Page 30
Typologies de la relation Ecole Famille	Page 30
Limites et freins du partenariat	Page 32
Le partenariat en question	Page 32
De la confiance à la défiance	Page 33
Les démissionnaires en question.....	Page 34

Partie II LE CAFE DES PARENTS : une relation Ecole Famille repensée

Contexte d'un établissement	Page 38
Introduction	Page 38
Analyse du café des parents	Page 39
Enjeux du dispositif	Page 40
Point de vue CPE et Chef d'Etablissement.....	Page 40
Réforme de l'Education prioritaire	Page 41
La position des enseignants	Page 42
Position du Conseiller Principal d'Education	Page 43
Quelle est la place du CPE dans la relation Ecole Famille ?	Page 43
Un espace privilégié d'échanges	Page 45
Limites et freins	Page 46
Bilan	Page 47
Perspectives	Page 48
Impact de la construction de la relation	Page 48
Place centrale du CPE	Page 49
CONCLUSION	Page 50
BIBLIOGRAPHIE	Page 52
ANNEXES	Page 53

Remerciements :

Je souhaiterais remercier en premier lieu l'ensemble du corps enseignant de l'ESPE, grâce auquel j'ai pu effectuer deux années très satisfaisantes : les bases essentielles acquises tout au long de l'année ont été d'une grande utilité pour le bon déroulement de ce mémoire.

J'adresse une attention particulière à Monsieur Nicolas SCHRECK, directeur de ce mémoire, pour ses précieux conseils et qui, à travers son expérience, a contribué à alimenter ma réflexion et a grandement facilité mon travail.

C'est avec une joie non dissimulée que je remercie particulièrement les personnes suivantes, pour l'expérience enrichissante et pleine d'intérêt qu'elles m'ont fait vivre durant cette formation :

Ce mémoire n'aurait pu s'effectuer sans Monsieur Jean Luc DENNY, responsable du parcours CPE, et Monsieur Clément MAGRON, responsable du parcours EMES, qui ont été d'une grande aide à travers leur soutien et leurs connaissances.

J'accorde une attention particulière pour Madame Marie-Anne STOLL, Conseillère Principale d'Education au collège ERASME de Strasbourg, qui m'a fait découvrir le café des parents, dispositif qui m'a permis d'enrichir ce mémoire.

Je voudrais, pour finir, exprimer ma reconnaissance envers les amis et collègues qui m'ont apporté leur support moral et intellectuel tout au long de ma démarche.

Merci à vous tous et très bonne continuation.

Avant propos

Dans ce mémoire, nous allons nous poser différentes questions qui permettront d'analyser le lien entre l'Ecole et la Famille.

Qu'est-ce qui parasite le rapprochement Ecole/Famille ?

Quel(s) levier(s) le Conseiller Principal d'Education peut-il actionner pour favoriser ce rapprochement ? Ce rapprochement, est-il souhaitable ?

La relation Ecole-Famille peut-elle faire l'objet d'innovations ? Si oui, lesquelles ? Peut-on imaginer de renouveler dans ses formes et dans ses fonctions la relation Ecole-Famille ?

Objectifs :

- ❖ Décrypter et analyser les mécanismes inconscients en jeu dans le rapport Ecole/Famille
- ❖ Interroger nos représentations réciproques : comment nous percevons les familles et comment les familles perçoivent l'école
- ❖ Concevoir les conditions nécessaires pour favoriser le rapprochement Ecole/Famille, tant au niveau individuel que collectif
- ❖ Développer des compétences en vue de la mise en œuvre d'actions collectives : la loi y invite

Dans le but d'une analyse plus pragmatique, nous étudierons la mise en place du « café des parents » au sein d'un établissement classé REP+.

Introduction :

« Si l'école doit être un « sanctuaire », elle ne doit pas être une forteresse (...) cela implique que se forment des groupes de parents capables de parler avec l'école (...) l'école doit avoir les moyens de dialoguer avec une certaine diversité sociale ». ¹

Le Bulletin Officiel n°38 du 17 octobre 2013 renforce la **coopération entre les parents et l'école** dans les territoires. C'est un enjeu majeur pour l'école de la réussite de tous (approche globale de l'élève dans son environnement et projet partagé par l'ensemble des membres de la communauté éducative). Il est nécessaire de prendre en compte les attentes et les difficultés des parents. Le sens de l'école, dans sa capacité à prendre en compte les attentes et besoins exprimés ou non de familles d'origines diverses et de cultures différentes, est une question centrale dans la pratique quotidienne des CPE. La relation Ecole/Famille est un chantier permanent, précaire et en constante reconstruction. Cette thématique reste aujourd'hui au cœur des préoccupations comme le confirme la nomination de Jean-Paul Delahaye, chargé par la ministre Najat Vallaud-Belkacem d'une mission « grande pauvreté et réussite scolaire ». Une coopération étroite entre l'École et les familles favorise le bien-être de l'enfant et sa réussite scolaire.

La famille est un nouvel enjeu dans les questions de scolarité :

Historiquement la relation Ecole/Famille ne posait pas de problèmes, elle est ancienne mais est une préoccupation récente et les parents, jusque dans les années 70, faisaient confiance à l'école dans sa mission de sélection des élites, et d'attribution des places/positions socio économiques différenciées.

La relation Ecole/Famille fonctionnait à distance, mais nous sommes passés d'une configuration de familles à distance sans problèmes, à un rapprochement nécessaire.

En effet dans les années 70 nous vivons une évolution socio économique (choc pétrolier, chômage,...) qui a comme conséquence que le modèle de reproduction sociale n'est plus reproductible. Il y a également les aspects de la démocratisation et de la massification.

Les places ne pouvaient seulement être reproduites.

La Loi Haby poursuit le processus de généralisation de l'enseignement, initié par les lois votées sous Jules Ferry (1882), et prévoit notamment la mise en place d'un « Collège pour tous » (le

¹ Ecole familles le malentendu, François Dubet, 1997

² Sociologie du lycée professionnel, Aziz JELLAB, 2009

« secondaire ») en continuité de l'« École pour tous » (le « primaire »). C'est la raison pour laquelle on parle dès lors de « collège unique »

Tous les élèves passent désormais par le collège qui les oriente de manière autoritaire.

En effet l'orientation qui est mise en œuvre à partir de 1963 est codifiée de manière rigide en 1973, avec l'arrivée des grandes vagues liées à la massification.

Une hiérarchie se crée entre les différentes sections car elle n'ont pas les mêmes débouchées. Les élèves souhaitent être affectés dans les plus prestigieuses, et c'est également le souhait des familles. C'est ainsi que la sélection se renforce et entraîne une augmentation du redoublement d'élèves n'ayant pas le niveau et espéraient parvenir dans la filière souhaitée l'année suivante.

Pour illustrer le propos sur le taux de redoublement : en troisième ce taux est passé de 9,3 % à 21,4 % entre 1961-1962 et 1982-1983

Les parents ne choisissent plus le cursus scolaire de leurs enfants et l'École s'est substituée aux familles dans cette décision d'orientation.

En ce sens apparaît le mérite scolaire en matière d'orientation et entend dépasser l'origine sociale et familiale. Néanmoins, l'influence de l'environnement familiale tient toujours une place prépondérante. C'est ainsi que les enfants de milieux populaires se sont retrouvés d'avantage dans des filières professionnelles dévalorisées dites de « relégation² »

On observe donc l'émergence de tensions. Pierre PERIER confirme que depuis les années 1980, le principe d'une relation à construire entre les parents et l'école s'est progressivement imposé jusqu'à devenir une nécessité.

Ces recherches ont fait émerger plusieurs questionnements autour de la pratique du CPE et la volonté d'établir un véritable partenariat avec les familles. Par ce mémoire, nous étudierons l'évolution de la place des parents à l'École, ainsi que différentes problématiques : comment l'École peut-elle s'affranchir de la logique de « domination³ » qui constitue le fil rouge de l'institution scolaire en France ? Comment dépasser les représentations initiales et les espaces de crispation réciproques afin de donner corps à la relation Ecole-Famille ? Comment le Conseiller Principal d'Éducation, à travers la vie scolaire et sa fonction, permet de donner ou redonner un

² Sociologie du lycée professionnel, Aziz JELLAB, 2009

³ Logique de domination symbolique par Françoise Lorcerie

sens à la relation Ecole/Famille au sein de l'établissement et quels liens établir avec la famille pour engager l'élève en faveur des apprentissages scolaires ?

Historique

« L'Ecole reste une machine de guerre contre la famille » Philippe MEIRIEU

Historiquement, la relation Ecole-Famille est ancienne mais est une préoccupation récente depuis la massification. L'Ecole s'est construite contre la famille.

TURGOT (ministre de Louis XVI) dans un mémoire de 1782 : « *dans la tradition française, l'Etat c'est la raison et la famille la superstition, l'Etat c'est la science et la famille la religion, l'Etat c'est la langue nationale et la famille le patois, l'Etat c'est l'égalité des chances et la famille l'hérédité des privilèges* ». L'école contemporaine est l'héritière de cette clôture initiale, autour de méfiances réciproques, et d'une indifférence jusque dans les années 70.

- Dès l'origine : volonté de soustraire l'enfant à sa famille : un « arrachement »

Les collèges Jésuites étaient des lieux fermés et d'enfermement où les contacts avec les familles étaient réduits au maximum pour éviter les interférences.

La famille est réduite à déléguer l'éducation à l'institution scolaire. C'est d'ailleurs ainsi que l'enfant devient à l'époque moderne (le XVII^{ème} siècle) l'élève.

- La Révolution : ne change pas fondamentalement la donne

Après la loi Guizot de 1833, nous observons un développement de l'alphabétisation et de la scolarisation, de sorte qu'en 1880 nous ne sommes non loin d'une généralisation de l'instruction primaire en terme d'inscription scolaire.

Mais la fréquentation reste encore aléatoire. En effet, les parents les plus défavorisés ont besoin de leurs enfants comme main-d'œuvre et ne voient pas l'utilité de l'école en terme de devenir. Les parents peuvent également percevoir l'école comme productrice d'effets nocifs car très éloignée de leur milieu.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'objectif de l'école de Jules Ferry, avec un enjeu politique fort : faire des enfants des citoyens à travers l'enseignement primaire, pour fonder une république « une, fraternelle et indivisible » à l'encontre des particularismes. Le savoir est émancipateur et égalisateur, il relève de la sphère publique. Le savoir est de fait extérieur à la famille. L'Ecole reste un « sanctuaire du savoir⁴ » et les enfants deviennent alors l'éducation de leurs parents. Grâce à l'école on a réussi à construire et garder une unité nationale. Les enfants vont étudier la langue française (méfiance des patois), l'histoire nationale (méfiance des idées reçues), la géographie (limite du territoire), chanter la Marseillaise,... L'Ecole se dresse contre l'obscurantisme des familles, et se méfie de la religion.

Les familles étaient contraintes d'envoyer leurs enfants à l'Ecole, et les parents avaient confiance en l'Ecole. C'était la naissance plus que la performance qui fixait la carrière scolaire. Ce modèle a fonctionné jusque dans les années 70, puis il y a eu la crise. La filiation ne permettait plus de reproduire un rang social en raison de l'évolution socio-économique (textes réglementaires à partir des années 70).

Les nouveaux enjeux de l'école :

La relation Ecole/Famille a été refondée par les bouleversements nés au cours des années 60 dont résulte le modèle de la Vème république ayant deux caractéristiques :

- Massification-démocratisation : tous les Français sont devenus des parents d'élèves
- Alternative d'enseignement privé accessible environ à toutes les familles

En résumé :

La relation Ecole/Famille est une construction précaire et nécessite un renouvellement des moyens. C'est une construction dans le temps qui s'est faite sur la base d'une fracture initiale : sortir les enfants des familles pour en faire les enfants du peuple et réunir l'ensemble d'une population autour de valeurs communes (distance de la religion et la raison au centre).

⁴ Rapport d'information sur les relations entre l'école et les parents - n°2117

Trois temps dans l'histoire correspondent à trois figures de parents (Robert BALLION):

- Les **parents administrés** : parents qui doivent se conformer à l'obligation scolaire mais dont la distance ne pose pas problème. C'est ce modèle qui s'impose jusqu'à la fin de la 2nd guerre mondiale. L'Etat est éducateur.

- Les **parents représentés** : de 1945 jusque dans les années 70. Ce sont les parents partenaires « qu'au figuré » (Françoise LORCERIE). C'est durant cette période que va se mettre en place tout ce qui est représentativité. On considère qu'on fait ce qu'il faut car il y a des représentants. Les représentants qui sont de « bon » parents, c'est-à-dire des parents qui n'éprouvent pas de difficultés.

- Les **parents usagers, stratèges ou « captifs »** : c'est durant cette période que le processus de parents consommateurs se développe. Au sein des parents dits usagers nous observons les parents consommateurs qui connaissent les règles, les codes, la carte scolaire. Ces parents exercent une pression sur l'école et refont l'école après l'école.

Pierre PERIER rajoute les parents captifs de l'école qui prennent « ce qui reste », on va créer de l'inégalité. A la ségrégation sociale s'ajoute la ségrégation scolaire. Ils ne connaissent pas leur droit, l'institution impose les choix sans prendre part au débat. Ils inscrivent leurs enfants dans l'établissement de secteur sans connaître les possibilités de déjouement.

Il s'agit dès lors de s'interroger sur la prise en compte de la diversité des parents afin de favoriser l'égalité des chances des élèves :

Une forme de « consumérisme »⁵ scolaire amène les élèves et leurs familles à rechercher le meilleur rapport qualité/prix. Les enseignants ressentent cette relation avec les parents comme une intrusion dans le domaine pédagogique. En effet, les parents interrogent de plus en plus les enseignants quant aux objectifs, contenus et pratiques d'enseignements, et en attendent un résultat, ainsi que de l'efficacité en terme de réussite scolaire des élèves. Ces parents les plus avertis deviennent alors des « consommateurs d'école » et sont en mesure d'agir sur les intérêts scolaires (BALLION, 1982). Cela ne signifie pas que les autres parents se désintéressent de la

⁵ Définit comme étant la méfiance systématique à l'égard de maîtres et de l'institution scolaire - Philippe Meirieu et Jean-Bertrand Pontalis dans l'ouvrage "L'école et son miroir - Regards croisés sur l'école d'hier et d'aujourd'hui" 2011

scolarité de leurs enfants, mais ils sont lésés par des ressources inégalement partagées (compétences, codes de l'Ecole,...)

Les parents sont des partenaires de l'Ecole au bénéfice de la réussite de leurs enfants. Assurément tous les travaux de recherche montrent que l'implication des parents est fortement corrélée à la performance scolaire de leurs enfants⁶. C'est dans cette optique que je vous ferai une proposition à travers le café des parents (partir II), mais avant cela, j'analyserai en partie I le lien Ecole-Famille et le rapprochement qui, au fil du temps, s'est avéré nécessaire.

⁶ Dossier de veille de l'ifé janvier 2015

Partie I

Analyse du lien Ecole-Famille : Un rapprochement nécessaire

Introduction :

Les relations entre les parents et l'Ecole n'ont cessé d'être un questionnement pour tous les acteurs éducatifs. Historiquement, l'école et la famille sont deux espaces aux frontières marquées entre instruction et éducation. Au fil des années, nous sommes passés d'une école « sanctuaire » à une école « ouverte » sur la société⁷. Le rapprochement est en effet nécessaire. Face au chômage des jeunes, les diplômes sont des instruments de protection relative contre l'exclusion. Une collaboration est indispensable au projet de construction du jeune en futur adulte. Mais l'étroite imbrication de l'école dans la société a également modifié les attentes des différents partenaires face à un objectif commun : la réussite du développement de l'enfant et de l'élève.

La distance entre l'école et les parents porte un réel préjudice au système éducatif. Elle est à « contre-courant » des enseignements qui peuvent être tirés des expérimentations et des dispositifs qui reposent sur une implication accrue de ces partenaires clés de l'école : en effet, ceux-ci concluent tous à la nécessité de relations étroites entre ces deux acteurs.

En outre, ce partenariat relève du simple bon sens car, comme l'a rappelé M. Jean-Louis AUDUC, « les familles et l'école ont les mêmes objectifs : la réussite des élèves et la formation d'adultes citoyens responsables ». Tous deux ont donc « un intérêt mutuel à coopérer ensemble pour faire des jeunes des personnes et des citoyens capables d'affronter l'avenir »⁸

⁷ Dossier de veille de l'IFÉ • n° 98 • Janvier 2015

⁸ Rapport d'information sur les relations entre l'école et les parents - n°2117

Ce sont des lois, décrets ou circulaires qui incitent à plus de participation des parents dans les écoles. En France, le rôle des parents dans l'école est inscrit dans la loi sur l'éducation de 1989 et les décrets de 2006. Quelques lignes leur sont consacrées dans le texte de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013, évoquant une redynamisation du dialogue entre école et parents, collectivités territoriales et secteur associatif et affirmant que « la promotion de la coéducation est un des principaux leviers de la refondation de l'école ». Déjà, en 1989, la loi d'orientation avait évoqué la notion de communauté éducative pour ce partenariat « famille-école-associations ». En 1997, le contrat de réussite français vise à ouvrir l'école sur le quartier pour créer les conditions d'un partenariat efficace et faire des campagnes de valorisation de l'éducation et de l'école incitant les familles et les communautés à s'impliquer dans la scolarisation des enfants et des jeunes.

Ces textes nous questionnent sur le sens de l'école, de sa capacité à prendre en compte les attentes et les besoins exprimés ou non de familles de plus en plus diverses ayant des cultures, des valeurs, des nationalités, des religions différentes. La réussite scolaire et l'épanouissement du jeune au sein de l'établissement tiennent, pour une certaine part, à la façon dont les familles et l'école conçoivent leurs rôles respectifs⁹.

L'attention portée à la relation de l'institution scolaire avec les parents est définie comme une compétence clé dans le nouveau référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, qui a été défini par un arrêté du 1^{er} juillet 2013. Celui-ci précise en compétence 12 « Coopérer avec les parents d'élèves ».

Pour Périer (2008), cette logique d'ouverture issue d'un volontarisme politique contraste avec les processus observés, sérieusement entachés par les « difficultés persistantes dans les relations avec les usagers les plus éloignés culturellement de l'école ».

« Les parents sont passés d'une position d'«assujettis» à l'égard de l'école, puis de partenaires, d'usagers, voire de consommateurs, avant de devenir des «coéducateurs» »¹⁰

⁹ Ecole, familles, CPE, Conseiller d'Education, n°149, 2013

¹⁰ G. Fotinos, 2014

La coéducation et le rapport au savoir :

Peut-on mettre en avant l'origine socioprofessionnelle comme facteur influençant la construction du rapport au savoir ? P. Bourdieu raisonne en termes de « reproduction », d'« héritiers », de « transmission » d'un capital culturel (les différences scolaires entre enfants correspondent aux différences sociales entre parents). Dans cette optique, le rapport au savoir de la famille détermine le rapport aux savoirs de l'élève, qui contribue à produire l'échec ou la réussite scolaire de ce dernier.

Aux approches macro-sociologiques des années 70 jugées trop « socio-centrées », vont se succéder des approches micro-sociologiques dans les années 80, s'attachant à comprendre les processus à l'œuvre au quotidien, par lesquels se génèrent les différences. Les travaux de l'équipe E.S.COL¹¹ s'inscrivent dans ce courant. Pour ces chercheurs, le concept de rapport au savoir apporte une réponse renouvelée à la compréhension de l'échec scolaire en se démarquant des sociologies de la reproduction.

D'après E. BAUTIER, le rapport au savoir est une **relation de sens et de valeur**.

« L'individu valorise ou dévalorise les savoirs et les activités qui s'y rapportent en fonction du sens qu'il leur confère¹² ». L'élève est perçu comme un « sujet évolutif inscrit dans un environnement complexe », plusieurs dimensions à la fois sociales et psychologiques sont à prendre en compte pour comprendre les différences d'apprentissage.

Une succession de textes :

Objectifs des textes :

Ce qui est attendu de l'école, c'est de développer des actions d'instruction, d'enseignement, pour les familles les plus éloignées de l'école (en fragilité linguistique ou illettrisme), rapprocher les

¹¹ ESCOL : Education, Socialisation et Collectivités locales – Equipe de recherche fondée par Bernard Charlot et Elisabeth Bautier à l'université Paris 8

¹² Dictionnaire de l'éducation, Agnès van Zanten

parents de l'écrit, leur faire acquérir des compétences de bases pour accompagner leurs enfants à l'école et de manière transversale faire changer leur regard sur l'école. Il s'agit d'accorder vraiment une attention particulière à ses parents

Nous pouvons voir que progressivement l'institution scolaire cherche à renforcer les compétences des parents, développe et réaffirme le partenariat Ecole-Famille :

Article L. 111-2 du Code de l'Education (article 1er de la loi du 11 juillet 1975)	<p>Attribue, dans l'éducation des enfants, un rôle majeur à la famille. Son premier alinéa dispose en effet que la formation scolaire complète l'action de la famille.</p> <p>Renforce cette orientation en précisant que l'Etat garantit le respect de l'action éducative de la famille</p> <p>L'intervention des parents et celle de l'école doivent être complémentaires.</p>
Loi du 11 juillet 1975	<p>« Des relations d'information mutuelle sont établies entre les enseignants et chacune des familles des élèves, au moins jusqu'à la majorité de ces derniers. Elles ont notamment pour objet de permettre à chaque famille, d'avoir connaissance des éléments d'appréciation concernant celui-ci ».</p>
Décret de décembre 1976	<p>le rôle des parents dans l'école tient une place encore plus importante avec l'instauration des conseils d'école.</p>
Circulaire de 1985	<p>Rappelle l'opportunité de diverses initiatives (ex: journée portes ouvertes)</p>
Note de service du 14 mars 1986	<p>Pose le principe de rencontres trimestrielles entre les enseignants et les parents d'élèves</p>
Article L. 111-4 (loi du 10 juillet 1989)	<p>« Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative »</p> <p>Les parents d'élèves participent par leurs représentants, aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et aux conseils de classe ». Ils sont représentés au sein de la commission permanente et du conseil de discipline.</p>
Décret du 14 juin 1990, modifié en 1992	<p>Parents et élèves peuvent faire appel en cas propositions d'orientation ne sont pas conformes aux demandes</p>

Circulaire de 1996	Souligne l'intérêt d'une étroite association des familles à la vie des écoles et établissements pour lutter contre la violence en milieu scolaire
Circulaire du 2 juin 1998	Insiste sur la nécessité, en matière d'orientation, d'un dialogue de bonne qualité avec les élèves et leur famille
Note de service de 1999	Envisage l'organisation de manifestations (telle la semaine des parents à l'école : rend visible la relation avec les familles)
Circulaire interministérielle du 9 mars 1999	A créé les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
Circulaire du 3 mai 2001	Fixe l'intervention des associations de parents d'élèves dans les établissements scolaires L'obligation faite à l'État de garantir le respect de l'action éducative des familles conduit notamment à une démarche d'éducation partagée et requiert de soutenir et renforcer le partenariat
Circulaire de 2006 (remplace celle du 11 juillet 1985)	Ce texte de 2006 rappelle la nécessité institutionnelle du partenariat et donne une dimension juridique.
Circulaires de rentrée 2010, puis 2011	Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux Réaffirment le partenariat (recherche de communication) Développer l'implication des parents dans l'Ecole (Mallette, Ecole ouverte)
Le Bulletin officiel n°5 du 3 février 2011	« Obligation scolaire - Vaincre l'absentéisme » - Suivi d'une abrogation définitive de la loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire, dite Loi Ciotti ¹³
Circulaire de rentrée 2012	Renforce la coéducation avec les parents

¹³ Communiqué de presse - George Pau-Langevin - 17/01/2013

LOI DE PROGRAMMATION DE L'ECOLE

Article 45bis Il est prévu dans tous les établissements un **espace à l'usage des parents d'élèves** et de leurs délégués

Article 52bis : Contraint les enseignants à **aider les parents** dans leur rapport à l'école

Article 43 : Oblige les C.A. à faire un bilan annuel des **actions en direction des parents**

Le sénat invalide des droits :

- Les parents ne récupèrent pas le dernier mot en matière d'orientation
- Abrogation de l'article qui donnait le droit aux établissements scolaires de revenir sur la scolarisation d'un enfant handicapé

Circulaires de rentrée 2013, puis 2014

Renforcer le lien entre l'École et les familles :

- Mettre en place des « **espaces parents** »
- Développer des **actions éducatives familiales (AEF)**
- Accorder une **attention particulière aux parents les plus éloignés**

En 2013 est publié le BO n°38 du 10 octobre sur la relation Ecole Parents « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires » - Circulaire n°2013-142

« **Pour construire l'École de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur (...)** La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication. Elle nécessite une **démarche volontariste dans leur direction** »

Circulaires de rentrée 2015, 2016

L'école se construit aussi grâce à la participation de **tous les parents**, dans le cadre de la **coéducation**

Précisions sur le BO de 2006, qui est un texte de référence :

LE RÔLE ET LA PLACE DES PARENTS À L'ÉCOLE

C. n° 2006-137 du 25-8-2006 - NOR : MENE0602215C

MEN - DGESCO B3-3

Elle **remplace** la circulaire n° 85-246 du 11 juillet 1985 portant sur les mesures concernant le rôle des parents dans l'école, la note de service n° 86-265 du 16 septembre 1986 relative aux rencontres des enseignants et des parents et la circulaire n° 2001-078 du 3 mai 2001 relative à l'intervention des associations de parents d'élèves dans les établissements scolaires.

Nouveautés ou précisions :

Lors de sa première réunion, le **conseil d'administration examine les conditions d'organisation** du dialogue avec les parents. Celui-ci doit en effet être renforcé, ce qui suppose de définir précisément **les modalités d'information des parents d'élèves**, les conditions d'organisation des rencontres avec les parents et de garantir aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents les moyens d'exercer pleinement leurs missions.

Les parents **sont informés par écrit des rencontres prévues** (réunions d'information, rencontres parents-professeurs, remises des bulletins...).

Il leur est ainsi précisé le nombre, la date et l'objet de ces rencontres rythmant l'année scolaire.

Le chef d'établissement est également désormais tenu d'organiser **au moins deux fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les professeurs**. Ces rencontres, dans le premier comme dans le second degré, n'ont pas toujours le même objet et donc ne revêtent pas nécessairement la même forme : rencontres individuelles de chaque parent avec chaque enseignant, ou rencontres collectives... Au moins **une fois par an**, dans les collèges et lycées, une **information sur l'orientation** est assurée dans ce cadre, en tenant compte de l'autonomie et de l'âge de l'élève.

Compte tenu de l'évolution sociologique des familles, il est aujourd'hui nécessaire de considérer que l'institution peut avoir affaire à deux interlocuteurs pour un élève, le père et la mère.

En conséquence, la fiche de renseignements demandés aux familles en début d'année mentionnera **les coordonnées des deux parents**. Lorsque deux adresses sont indiquées, les informations communiquées par courrier le sont aux deux adresses.

Une conséquence de ce BO : **le concept d'une « EDUCATION CONCERTEE »**

Nous pouvons nous demander si ce concept tend vers l'opérationnalisation de la coéducation.

Les 3 niveaux de l'éducation concertée sont :

- La recherche de relations individuelles
- La participation des parents à des actions éducatives transversales
- Collaboration au pilotage des établissements et du système éducatif

Malgré tous les textes, la construction du partenariat reste une innovation qui s'invente dans le local et dans la durée.

Le rôle et la place des parents à l'école :

Le rôle des parents est tacitement limité aux « bons parents » (Françoise LORCERIE), et se sont des partenaires « qu'au figuré », car ils subissent la domination symbolique de l'école et on est finalement dans des injonctions qui ne traduisent pas ce qui se passe vraiment sur le terrain.

Avec les textes, les parents ne seront plus de simples usagers l'école :

- Obligation d'informer les parents sur les résultats et comportements scolaires
- Les parents doivent être prévenus rapidement de toute difficulté rencontrée par l'élève
- Les nouvelles technologies, en fonction de l'équipement des établissements et des familles, pourront être un support pour mieux communiquer

Néanmoins, cela peut éloigner d'avantage les familles défavorisées, et créer de l'inégalité.

Les parents sont tenus d'assumer leurs responsabilités légales en matière d'éducation et de suivi scolaire

Les outils (livrets scolaires, carnet liaison,...) sont indispensables pour assumer concrètement les obligations de l'autorité parentale

Dans l'équilibre nous constatons que les parents gagnent beaucoup de droit et ont peu de devoirs

Scalariser les populations défavorisées

Pour soutenir mes propos de cette partie, je m'appuierai sur une analyse du rapport « Grande Pauvreté et Réussite Scolaire » de mai 2015 par Jean-Paul Delahaye :

25 septembre 2014

N. Vallaud-Belkacem met la réconciliation parents - Ecole au programme

Comment combler le fossé entre l'école et les parents ?

Ancien directeur général de l'enseignement scolaire, inspecteur général, Jean-Paul Delahaye a été chargé par la ministre d'une mission "grande pauvreté et réussite scolaire"

Il doit notamment faire des propositions sur trois points :

- la prise en compte de la précarité des familles par l'Ecole, par exemple en ce qui concerne les fournitures;
- l'amélioration des relations entre les familles populaires et l'Ecole;
- l'amélioration de la formation des enseignants pour qu'ils puissent mieux prendre en compte ces questions.

Introduction :

L'objectif du rapport est d'aborder la finalité de la loi de refondation de l'école : la réussite de tous les élèves et donc la réduction des écarts de réussite entre les élèves. Un écart fortement lié aux origines sociales. Le rapport cherche à s'appuyer sur cet aspect.

Des problématiques scolaires sont traitées à partir de problématiques sociales : en effet dans ce rapport nous retrouvons beaucoup de préconisations qui portent sur le social. Le rapport propose

d'agir sur les problèmes de société. On est positionné sur la situation de famille dans des quartiers difficiles ; le rapport ignore en effet l'isolement de beaucoup de familles en milieu rural.

Constats :

Ce rapport s'appuie sur cinq constats :

1. Dans certaines familles, nous ignorons les ressources culturelles extérieures. Certaines familles ne partent pas en voyage, ne vont pas au musée,... : une évidence que l'on note. Les agents secondaires de scolarisation sont ignorés : tout se qui contribue aux apprentissages (on apprend le français d'abord dans la famille, hors la pensée se structure dans la parole)
2. Le rapport met l'accent sur des indicateurs mis en exergue en milieu scolaire : le rapport cerne la pauvreté des enfants par des indicateurs de type scolaire (chiffage retard, absence, comportement en classe, bourse, bilan infirmier,...). Les élèves qui cumulent ces indicateurs vivent dans la pauvreté
3. Concentration géographique importante des enfants issus de l'immigration dans une partie des établissements français ; ghettoïsation de certains établissements et de quartiers où il n'y a pas de mixité sociale. Le rapport recherche une meilleure répartition géographique. La question urbaine est un des moyens sur lesquels on pourrait agir en priorité
4. Constat sur la restauration scolaire. Le rapport préconise que la restauration soit un droit pour tous, pour améliorer leur situation (gratuité)
5. Non recours à la bourse pour beaucoup de familles qui seraient bénéficiaires (critères sociaux réunis). 60% de la population scolarisée réunie les critères sociaux mais seulement 50% bénéficie de la bourse. C'est peut-être aux établissements de faire l'effort de rechercher ces familles là. Il y a une inadéquation ; il faudrait une réflexion sur ce champ et la responsabilité que l'école devrait porter.

La problématique que le rapport soulève est que depuis 30 ans nous cherchons à modifier les pratiques pédagogiques au sein de la classe en créant des dispositifs spécifiques avec l'espoir qu'il y ait des effets sur les pratiques pédagogiques des professeurs.

Pour illustrer le propos prenons le PPRE (2005/2006) Programme Personnalisé de Réussite Educative. L'enjeu caché est de faire évoluer les pratiques pédagogiques. Mais d'après le rapport ce choix serait non payant.

C'est pour cela que la Loi Refondation de Ecole s'occupe prioritairement des pratiques pédagogiques et de la Refondation de l'Education Prioritaire (qui est aussi centrée sur le pédagogique)

Le rapport nous informe que plutôt que de scolariser en séparant les enfants, en créant dispositifs de relégation comme la Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), il faut les réunir dans les mêmes classes (dispositifs qui réunis ; valide l'hétérogénéité dans les mêmes classes). Le paradigme est d'éduquer tous ensemble et créer du collectif.

Concernant les SEGPA : le rapport illustre que plus de 80% des élèves en SEGPA sont issus de CSP défavorisé, alors que ce n'est pas l'objectif d'une SEGPA.

Il existe un test qui va évaluer le quotient individuel de l'élève et en deca d'un certain seuil on ne peut pas scolariser en milieu ordinaire.

3 critères en SEGPA : difficulté scolaire (redoubler au moins une fois l'école élémentaire) – évaluation psychométrique – évaluation sociale.

Le rapport préconise d'enlever le rapport social.

Préconisations :

Nécessité que l'école s'ouvre sur les ressources partenariales, et donc parentales.

- Accent sur la « mallette des parents » : dispositif institutionnel pour mettre en place des actions collectives à destination des parents, la plus value viendra au travers dans le discours porté par les parents à leurs enfants. Dans le même esprit, le « café des parents »
- Nous pouvons nous appuyer sur des travaux ATD quart monde qui est une association qui lutte contre les idées fausses de la pauvreté (déclarée d'utilité publique).
Comment se servir de ce partenaire ? On va travailler sur quel problème ? Dans la formation des enseignants, par exemple, afin de déconstruire des représentations initiales, des stéréotypes et idées fausses.
- Les AEF (Actions Educatives Familiales) : s'adressent aux parents qui ne maîtrisent pas les compétences de bases en français.

- Le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appuie, d'Accompagnement des Parents) est un partenaire institutionnel qui est mobilisé pour toutes les questions éducatives. Le réseau soutient la parentalité.

Exemple : travail avec le REAAP concernant un élève absentéiste pour accompagner la famille de cet élève

- « Ouvrir l'Ecole aux parents pour réussir l'intégration » est un dispositif qui permet à des parents immigrés de bénéficier d'une formation tout au long de l'année (parents primo arrivants)

Objectifs de la formation (3) : acquisition de la langue française (afin de s'intégrer) – présentation des valeurs Républicaines et de ses institutions (dimension de transmission des valeurs) – la connaissance de l'Ecole

- Structure, qui est une des 11 mesures de la grande mobilisation pour les valeurs de la République, développer « l'Université Populaire des Parents (UPP) » : il s'agit d'aborder l'école de la réussite éducative. Nous pouvons y retrouver la transmission des valeurs et un travail sur l'image des quartiers populaires.

Le rapport préconise comme un des leviers de construire une alliance éducative entre l'école et ses partenaires

L'Ecole a la possibilité de s'enrichir des ressources locales, en dehors de l'école elle-même.

En effet, l'Ecole à elle seule n'a sans doute plus ou pas les ressources pour répondre à tous les besoins éducatifs (en cause la complexification des problèmes éducatifs)

Le principe d'une école inclusive : pour les familles et enfants allophones

La loi pour la refondation de l'École de la République réaffirme le principe d'une École inclusive. Il revient donc à l'École de créer les conditions d'inclusion des nouveaux arrivants, comme le préconise le bulletin officielle numéro 37 d'octobre 2012 « **Scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs** ».

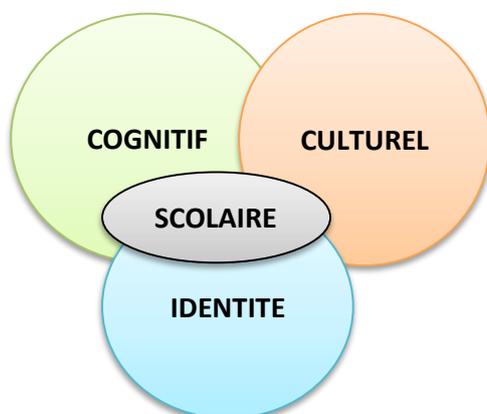
Les familles sont accueillies et informées par une présentation claire du système éducatif français, des droits et devoirs des familles et des élèves, des dispositions administratives ainsi

qu'avec un document CASNAV¹⁴ traduit autant que se peut dans la langue d'origine. Les parents étrangers ont les mêmes droits que les parents français (droit de vote et éligibilité représentants des parents...).

Notre société se situe dans un contexte de mondialisation et de mobilité géographique (flux migratoires) et des défis se profilent au sein de l'institution scolaire. Les acteurs du système éducatif sont voués à agir collectivement avec des personnes venues d'horizons différents. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation¹⁵ indique au point numéro 4 « Prendre en compte la diversité des élèves », en point 6 « Agir en tant qu'éducateur responsable et selon des principes éthiques » ainsi qu'au point numéro 12 « Coopérer avec les parents d'élèves ». Les professionnels de l'éducation, en leur qualité de fonctionnaires et agents du service public, concourent aux missions de l'Ecole qui sont d'instruire, éduquer, former et insérer chaque élève, ainsi qu'à devenir citoyens responsables et éclairés, par delà la transmission et le partage des principes Républicains.

Il est indispensable de prendre le temps d'accueillir ces familles afin d'installer une relation de confiance pérenne. Le premier contact est souvent déterminant.

Patrick RAYOU (2014)¹⁶ présente les composantes interdépendantes de la forme scolaire (schéma ci-dessous), en précisant que pour tous les enfants quelle que soit leur origine, les normes de l'école et celles de la famille ne se recouvrent pas, parce que l'école a des fonctions sociales spécifiques.



¹⁴ Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs – Organisation dans la circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012

¹⁵ BO numéro 31 du 8 juillet 2013

¹⁶ « Difficultés des élèves, difficultés des enseignants en éducation prioritaire : quels leviers ? », intervention à la formation « Piloter en Education Prioritaire » organisé par le centre Alain-Savary.

Il est essentiel d'accompagner l'élève lors de cette rupture, ce changement de « monde » ; du monde familial à un monde scolaire.

L'institution favorise l'inclusion des familles allophones, notamment à travers le dispositif « **Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants** »¹⁷ :

Depuis sa création en 2008, le dispositif s'est adressé à l'ensemble des parents immigrés pour leur permettre de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants et contribuer à améliorer ainsi leurs chances de réussir à l'école. Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, les bénéficiaires prioritaires de ce dispositif sont les parents étrangers primo-arrivants résidant en France de façon régulière et ayant signé un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) depuis moins de cinq ans. Est signataire du CAI la personne qui accède pour la première fois au séjour en France et qui souhaite y résider durablement. L'École ouverte propose :

- L'acquisition du Français
- La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis à vis des élèves et des parents
- La connaissance des valeurs de la République et de leur mise en œuvre dans la société Française.

Il n'en reste pas moins que les difficultés se font ressentir au sein des deux institutions (scolaire et familiale). En effet la prescription n'est pas suffisante et la réalité sur le terrain reflète bien les « malentendus » et/ou réticences.

L'École et les familles populaires :

Qui sont ces familles dites populaires ? Pour répondre à ce propos, je m'appuierai sur les études de Pierre PERIER¹⁸. Au sein même de ce groupe il existe une multitude de profil familial, différent dans leur rapport à l'École.

D'après l'INSEE¹⁹ le nombre d'ouvrier passe de 40 % de la population active en 1975 à environ 25 % aujourd'hui, mais ce groupe reste majoritaire dans l'emploi masculin. Le nombre

¹⁷ Année scolaire 2014-2015 - Circulaire n° 2014-165 du 14-11-2014

¹⁸ Dossier XyZep numéro 26 de mars 2007 « Ecole et familles populaires »

¹⁹ Insee 2005 et Éric Maurin, *L'égalité des possibles*. Paris, Seuil, 2002.

d'employés quant à lui représente 29% des personnes en activités professionnelles. Mais le déclin du monde ouvrier résiste à travers une réalité statistique.

La classe ouvrière symbolise encore cette catégorie, hormis un déclin statistique, nous pouvons également observer d'autres processus :

- un processus de « désidentification » : tel un monde qui viendrait à disparaître
- un processus de « désaffiliation²⁰ » : émancipation – sentiment de vulnérabilité

Lorsque l'on parle de famille populaire, le rapport à l'école est davantage basé sur une domination symbolique. En effet, les familles s'en remettent à l'Ecole, qu'elles jugent comme plus compétente. Notamment lorsque les familles considèrent qu'elles ne bénéficient pas d'une plus value culturelle à transmettre à leurs enfants. L'acquisition d'un capital culturel est un enjeu fondamental.

Le rapport à l'Ecole

Je cite M. MOHAMMED et L. MUCCHIELLI dans un extrait de l'article « Délinquance juvénile » : « Aujourd'hui l'institution scolaire est perçue comme moyen principal, voire le seul, d'insertion sociale et professionnelle ».

Avant la démocratisation et massification du système scolaire, la scolarité des enfants n'étaient pas si décisives qu'aujourd'hui : le système reproduisait les inégalités sociales et l'Ecole était reléguée au second plan.

F. DUBET explique dans un article intitulé « Ecole : la question du sens » que la perception du sens de l'école est plus difficile quand les élèves sont éloignés du système et d'une culture scolaire. Cette analyse est celle que faisaient déjà P. BOURDIEU et J-P PASSERON dans leurs ouvrages Les Héritiers et La reproduction Sociale. En effet, ils considéraient que l'Ecole reproduisait les inégalités sociales et les familles des catégories sociales les plus défavorisées sont aussi celles qui sont les plus éloignées de la culture scolaire.

²⁰ Concept de Robert Castel défini dans *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris, Fayard, 1995.

Ecouter la parole des familles ou laisser les décisions à l'Ecole ?

Par l'expérimentation sur l'orientation **en fin de 3ème** « LE DERNIER MOT AUX FAMILLES », nous analyserons les effets du dernier mot aux parents en terme d'orientation (non plus au chef d'établissement) sur l'impact sur la qualité de l'orientation.

Rapport intermédiaire :

Le rapport intermédiaire soulève 3 aspects :

- Un problème de méthodologie : le choix de l'établissement n'est pas le meilleur
- Un terme mal choisi : qui laisse penser un conflit entre les parents et l'école, une certaine opposition
- Cela ne change rien : beaucoup d'élèves et familles ont intériorisé l'échec scolaire, ainsi même avec le dernier mot il n'y a pas de changement

Est-ce que l'orientation est un processus social ? Est-ce que c'est une reproduction ?

BOURDIEU et PASSERON évoquent en 1970 dans « La reproduction » ; la thèse que le système scolaire au lieu de réduire les inégalités, les entretient.

L'école s'adresse donc aux couches supérieures de la population qui partagent les mêmes valeurs et le même langage.

Est-ce une affaire de luxe, de rang social élevé ? Parlons-nous d'éducation à l'orientation dans les classes favorisées car le choix y existe ? L'élève qui est issu d'un milieu social défavorisé, peut-il parler d'éducation à l'orientation ? Ou va-t-il peut-être se contenter de trouver un travail ? Des questions restent en suspens.

Conclusion sur l'orientation :

✍ L'orientation ne peut se résumer à une simple procédure : elle est sous-tendue par une démarche collective.

✍ L'orientation a une dimension sociale et culturelle, personnelle et familiale, elle essaye de conjuguer plusieurs objectifs : **l'épanouissement du jeune (ou de l'adulte) et les besoins de la société.**

Le partenariat Ecole Famille - Au sein des établissements scolaires

Considérations générales :

- Se rappeler que la relation Ecole/Famille est une construction précaire et un chantier permanent. La construction reste une innovation. Ce partenariat est complexe et s'invente à la fois dans le local et dans la durée. Dans le local nous sommes tributaire de la spécificité de l'établissement (paysage éducatif et spécificité du contexte)
Il faut constamment ré institutionnaliser la relation E/F car cela ne va pas de soi, à partir d'un contrat local et toujours dans la durée. Il faut réinterroger cette relation pour lui donner corps
- Cette relation E/F est souvent faussée par des présupposés : il y a des représentations réciproques (mentales) qui peuvent générer de l'agressivité (de la part des parents et des personnels), voire de la condescendance ou des comportements d'évitements (travaux de Pierre Périer), certains parents sont dans une stratégie d'évitement des disqualifications des enseignants envers eux-mêmes. La relation Ecole/Famille est marquée par une série de discours et représentations stéréotypées/sclérosées de part et d'autre.
- L'école est interpellée sur sa compréhension des situations familiales (vécu des enfants au quotidien) et les familles questionnent l'école sur ses règles, ses méthodes, ses pratiques. On va être dans des discours contradictoires. La société demande à l'école d'être explicite sur ses méthodes pédagogiques, le fonctionnement,... L'école demande aux parents la

responsabilité, voire du professionnalisme (et les parents demandent du professionnalisme et de la compréhension : injonctions contradictoires qui fissurent ce partenariat)

- L'école est interpellée sur sa capacité à prendre en compte les conditions matérielles complexes de la scolarisation de masse (gratuité de l'école, HABY 75) mais aussi tous ses effets sur le retrait scolaire, tout ce qui a à voir avec le métier de l'élève (prolongation des études,...), l'école doit intégrer le contexte familiale (milieu social d'origine,...)
- Les acteurs du système scolaire doivent impulser une dynamique volontariste afin d'inclure véritablement les parents à l'école (car c'est un chantier permanent,...), notamment le CPE par ses effets de proximité avec les familles.

Etudes PISA :

L'origine sociale pèse lourdement sur les résultats scolaires ; les compétences et habitudes familiales n'aident pas. Les travaux ont bien montré qu'il était nécessaire de maîtriser l'écrit.

Ces compétences (langue, écrire, penser, raisonner les objets du monde) sont socialement construites, et donc insuffisamment enseignées à l'école : ainsi les enfants iront plus tôt à l'école (scolarisation précoce) et bénéficieront de deux maîtres (dispositif plus de maîtres que de classe). Ces modalités pédagogiques répondent à des besoins identifiés et vont être orientés vers l'apprentissage explicite des différentes fonctions du langage.

- L'Education Nationale vise le langage comme entrée dans l'apprentissage et sera davantage attentive aux consignes, aux implicites de l'enseignement, être au clair sur ce qu'on attend des élèves, donner du sens à tous les apprentissages
- L'Education Nationale vise également des pratiques transversales

Lien entre la relation Ecole Famille et le Climat Scolaire

Le **climat scolaire** concerne toute la communauté éducative : **élèves, personnels, parents** et relève d'une responsabilité collective.

C'est la construction du bien vivre et du bien être pour les élèves et le personnel de l'école. Le défi est d'implanter des pratiques dans le quotidien.²¹

De ce fait, nous sommes dans l'opérationnel.

La notion de CS reflète le jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école²²

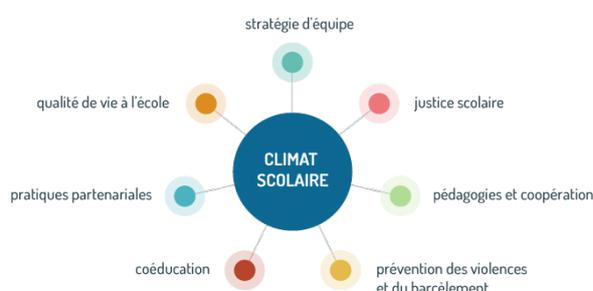
Les 5 indicateurs du climat scolaire (OCDE – 2008)

- Les relations
- L'enseignement et l'apprentissage
- La sécurité
- L'environnement physique
- Le sentiment d'appartenance

Concernant les relations :

Il s'agit du respect de la diversité, de la mise en place de relations positives entre tous, de décisions partagées, de valorisation de la diversité, de participation des élèves dans l'apprentissage et la discipline, de collaboration, d'entraide, d'investissement de la communauté scolaire, de la participation des parents aux décisions, de la vision mutuelle parents professeurs sur l'apprentissage et le comportement, ainsi que des programmes d'assistance aux familles.

Sur quoi agir pour améliorer le climat scolaire ? ²³



²¹ Définition CANOPE

²² *National School Climate Centre – J.Cohen et alii*

²³ Schéma du réseau CANOPE

La coéducation : quelle place pour les parents ?

Si la place des familles à l'école a connu une importante évolution, si les textes ont levé les entraves institutionnelles, il existe toujours des tensions entre les attentes des enseignants et l'implication des parents. Comment mettre en place une relation qui ne soit vécue ni comme une intrusion, ni comme une absence des parents?

Un travail explicite sur la notion de coéducation et de partenariat est un indispensable préalable et passe par une intelligibilité des responsabilités de chacun. Parents et enseignants agissent en **complémentarité** pour le bien-être des enfants. Cette complémentarité doit permettre à chacun de garder sa légitimité : cela n'implique ni le renoncement à sa spécificité, ni la dilution des responsabilités, mais invite à comprendre les logiques à l'œuvre dans l'espace familial et scolaire pour parvenir à les mettre en cohérence. Être partenaire ne se résume pas à « bien s'entendre »²⁴ Plusieurs enquêtes, comme celles menées par Terrisse *et al.* en 2005 au Québec ou Prévôt en France, en 2008, montrent qu'au-delà des préoccupations quotidiennes tenant à la scolarité et à l'éducation des enfants, les parents, souvent démunis, rarement démissionnaires, souhaitent accéder à des méthodes leur permettant d'aider leur enfant.

A lire en annexe 1 : le témoignage d'un parent d'élève (15 décembre 2015). Ce dernier évoque la relation difficile avec l'Education Nationale.

Typologies de la relation E/F :

F. DUBET dans l'école, sociologie de l'expérience scolaire prend compte une typologie qui repose sur les différentes attentes des familles :

→ **Attentes des classes populaires** qui sont partagées entre l'appel aux fonctions intégratives et républicaines de l'école et le traumatisme de leur propre échec. Les attentes sont contradictoires ou en conflits. Elles veulent réussir grâce à l'école mais sont traversées par le traumatisme de leur

²⁴ Les Cahiers Pédagogiques N°465 - Dossier "École et familles"

propre échec. Leur attitude est défiante envers l'école car ces parents ont eux même échoués. De plus, les familles ignorent les subtilités du marché.

L'action du CPE va être plus orientée ou orientable vers ces familles (car elles sont intéressées par l'école)

→ **Attentes des classes moyennes** : déchirées entre le désir de performance (être le meilleur à l'école) et le soucis du développement personnel (être bien dans sa peau,...). La tension existe aussi dans les familles moyennes.

Les classes moyennes naviguent dans le système et sont avertis.

2 problématiques pour les classes moyennes :

- Il est très souvent fait comme reproche aux classes moyennes de vouloir privatiser l'espace public. En effet, ces dernières vont coloniser les salles de classes et sont davantage présentes dans l'espace public

- Font l'état d'un capital social exclusif, à savoir que c'est à travers eux que les professeurs vont se reconnaître le plus. Il s'agit d'un effet de connivence entre les classes moyennes et les professionnels de l'école

C. MONTANDON dans Les stratégies éducatives des familles va construire une typologie à partir de la description de **3 groupes de parents** (non pas affaire de rang social) : il va rentrer par le profil des parents, **les postures** :

- **Les indifférents** : ceux qui font confiance à l'école, ils vont juger que les affaires scolaires ne les regardent pas, ils n'ont ni les compétences ni le loisir d'intervenir. Pour le CPE, est-ce acceptable cette attitude ?
- **Les familles de bonne volonté** : mais qui ont un sentiment d'impuissance. Souvent celles qui se contentent de répéter un peu superficiellement les conseils des enseignants mais sans vraiment les comprendre

Exemple : comprendre un texte à travers l'aide du dictionnaire, cela va aiguiller mais pas servir à comprendre le texte

- **Les parents qui sont familiers de l'éducation** : ils vont ajuster les conseils des enseignants en actions adaptées. Les parents ont compris l'objectif pédagogique d'une séquence. Ils sont affutés et trient les suggestions, ils prolongent l'école.

Les parents les plus en difficultés sont ceux du groupe 2 : ce sont ces parents qu'il faut essayer de récupérer en les aidant à décrypter les attentes de l'école.

Le CPE va être contraint de hiérarchiser les contacts et on va lui demander de construire des relations avec ces parents.

Limites et freins du partenariat avec la famille :

Le partenariat en question

En référence à Pierre PERIER

- ❖ **Il faut se méfier des prérequis du partenariat**, c'est avoir connaissance des implicites du partenariat. Le prérequis est de partir du principe/postulat que les partenaires partagent les mêmes objectifs que nous et qu'ils disposent des mêmes moyens que nous pour les mettre en œuvre. On part du principe que finalement les parents n'ont pas besoin de mode d'emploi pour comprendre l'école.

Le partenariat (définition par Pierre Périer) est la définition conjointe par les partenaires des objectifs et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre (**concertation, collaboration, coopération**)

Les ressources à mobiliser sont à la fois pédagogiques et éducatives. En effet, nous allons demander aux parents d'être pédagogue et éducateur. En ce sens nous devons nous appuyer sur les ressources mobilisables par le parent

En tant que CPE nous devons avoir comme réflexe de nous demander quelles sont les ressources de tel ou tel parent. Et à partir de ces ressources identifiées nous pourrions construire la relation.

Les ressources sont inégalement partagées : cela explique que le partenariat ne va pas de soi

Les conditions du partenariat :

Il est nécessaire de connaître le mode d'emploi de l'école : comment je fais pour rencontrer un professeur, quand, où ? Exemple : rencontrer le COP, ou l'assistante sociale : cela peut être mal compris, avoir un double sens. Il faut donc expliciter les prérequis, le mode d'emploi de l'école. Le partenariat suppose beaucoup d'exigences qui en réalité ne sont jamais satisfaites.

❖ **Postulat (et « effets pervers » ?) : les relations école-famille sont bénéfiques à la scolarité**

Le postulat est pour faire réussir les élèves il faut rapprocher les familles de l'école. Ceci est à remettre en cause car, en effet, l'idée qu'il faut seulement actionner le partenariat pour faire réussir un enfant est une erreur fondamentale, cela va renforcer l'inégalité.

❖ **Effets directs et effets induits** : il faut interroger les conditions implicites pour entrer dans la logique du partenariat

❖ **Effets pervers** : là où les attentes/codes sont peu explicités il y a un risque de connivence culturelle avec les parents les plus avertis, donc le partenariat va s'imposer comme une norme de la relation et on va fabriquer l'image/la figure du parent idéal, et l'image/la figure du parent absent. Etre en partenariat avec l'école, c'est normal, donc celui qui ne vient pas est démissionnaire. Le parent qui ne vient pas est discrédité.

❖ **Effet de paradoxe du partenariat** : c'est là où le partenariat est le plus développé qu'il est jugé moins nécessaire (car les parents avertis viennent à l'école, et le parent éloignés ne viennent pas), et inversement là où le partenariat est le plus lacunaire, il est jugé plus nécessaire.

→ **Cette notion de partenariat ne va pas de soi, nous devons nous poser la question des conditions pour éviter les inégalités**

De la confiance à la défiance : Les limites du partenariat

Confusion des rôles (Philippe MEIRIEU, L'école ou la guerre civile)

Il reprend l'idée que dans chaque école il doit exister une ligne plus ou moins visible qui marque la séparation entre les affaires scolaires que seuls les personnels de l'école sont autorisés à traiter, et celles qui peuvent être traitées avec l'intervention des parents.

Ainsi le partenariat n'est pas confusion des rôles ou une dilution des responsabilités mais une séparation entre les affaires que seuls les personnels de l'école sont autorisés à traiter et celles pour lesquelles l'intervention des parents est admise voire souhaitable.

Excès de partenariat (Jean de GUARDIA, l'éloge de l'incommunicabilité)

Il énonce que la non concordance entre l'école et la famille ménage à l'élève, à défaut de liberté, le sentiment de l'intimité. Cela signifie qu'il faut garder à l'élève un espace d'intimité (marge de liberté, d'autonomie, un espace où il peut transgresser)

Exemple des notes sur l'ENT : les parents peuvent les consulter par avance, mais il faut que cela reste l'élève en premier. Le cheminement doit être respecté, sinon je réduis les espaces clandestins de l'élève, qui sont des espaces dans lesquels ils s'épanouissent. Nous pouvons nous poser la question suivante : est-ce normal de déposséder les résultats des élèves ?

L'importance de la communication :

Vous trouverez en annexe 2 un exemple de confrontation entre parents et enseignants via mots interchangés dans le carnet de liaison. Il manque visiblement un véritable dialogue entre l'établissement et les parents afin de rétablir l'objectif commun de la réussite de l'élève.

Les « démissionnaires » en question

Travail sur les représentations (D'après l'enquête du CREDOC – Ecole des parents, Ile de France, 1998)

- 94% des parents considèrent que c'est à eux de transmettre les valeurs à l'enfant et pour les ¾ à eux de réagir quand il y a un problème ou fait quelque chose d'interdit.
- 58% des professeurs déclarent que l'attitude fréquente des parents face au problème est de démissionner (75% en ZEP)

- 3/4 des enseignants interrogés disent qu'ils ont un rôle à jouer dans l'éducation des élèves

Conclusion : Cela révèle que les rôles respectifs ne sont pas clairement déterminés, connus et reconnus. Nous sommes dans des représentations réciproques de types « stigmatisantes ».

Les recherches et études en milieux populaires de Françoise LORCERIE montrent que les parents sont à la fois dans :

- L'investissement
- La frustration ; car ils n'arrivent pas à fonder/créer la relation

En effet, face à la difficulté, les parents sont souvent désorientés par l'école.

L'étude conclut que l'Ecole fabrique l'image du « parent absent » qui ne vient pas car il se « moque de l'école » alors qu'il est désorienté et éprouve des difficultés à trouver une place à l'école.

Les « démissionnaires » : la logique de défense identitaire²⁵

Le retrait des parents permet de se protéger des jugements de l'école : c'est une tactique « défensive » et un « repli identitaire » :

Les parents sont en effet plus « démissionnés » que « démissionnaires ». Ils ne viennent pas à l'école car ce retrait leur permet de se protéger du jugement de l'école.

C'est une défection par crainte de ne pas être considéré, écouté, légitimé et par peur de ne pas être à la hauteur.

Cet évitement (ou dissimulation) est également considéré comme étant une stratégie du « discréditable » : il s'agit de se soustraire au regard, au contrôle et au jugement de l'école (se protéger du jugement).

²⁵ Travaux de Pierre Périer, chercheur en éducation

Les familles sont donc face à des injonctions contradictoires :

D'une part le fait de ne pas venir peut signifier « un procès en démission ». Et d'autre part le fait de se rendre à l'école c'est s'entendre dire les problèmes de l'enfant (et donc les siens). Un véritable mécanisme inconscient sous tend les relations.

Nous pouvons nous demander comment fonctionne cette logique de défense identitaire :

Cette défense concerne l'identité à la fois individuelle mais aussi familiale :

- **Le jugement sur l'élève** est un jugement sur la personne et ainsi un jugement sur les qualités éducatives parentales
- Le parent ressent des **effets personnels** et réactive l'échec de son propre passé scolaire, comme si son vécu était jugé (catégorisation par Périer)
- **Les effets identitaires** atteignent les qualités éducatives, prérogatives et la responsabilité des parents
- Impact sur les **effets familiaux** : les parents vont protéger le lien, l'entente, la cohésion familiale. Ils ne viennent pas pour protéger ce lien familial et s'unissent contre l'école

La solidarité familiale en tant que « stratégie de survie familiale » et le retrait correspondant à un « repli identitaire » sont des formes de résistances pour « garder la face » (Goffman) et préserver sa dignité face à l'Ecole. De surcroit les familles tentent de se protéger des effets symboliques de la domination. De l'agressivité peut également accompagner ces stratégies.

Comment impliquer ces parents ?

En ce qui concerne les déterminants des différentes formes d'implication parentale dans la scolarité, certaines études ont insisté sur les pratiques institutionnelles des écoles envers les familles. Il est établi que l'adoption d'une attitude ouverte par les enseignants est un facteur important dans l'implication des parents au sein de l'école (Epstein et Dauber, 1991).

Néanmoins, concernant l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, au sein de la sphère familiale, les facteurs institutionnels liés à l'école sont beaucoup moins importants que les facteurs sociodémographiques liés à la famille (Deslandes et Bertrand, 2004)

Dans l'optique de repenser la relation Ecole Famille, et dans l'esprit des prescriptions institutionnelles, la suite de ce mémoire portera sur l'expérimentation du dispositif du café des parents en zone REP+. Je rappelle qu'il est en effet nécessaire, d'après la circulaire du 15 octobre 2013 sur la relation Ecole-parents, d'actionner et mettre en œuvre des leviers d'action, il s'agit de : « construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une **école plus accueillante** dans une perspective de coéducation (...) Diversifier les **modalités d'échanges** entre les professionnels et les parents ».

En ce sens, une « **démarche volontariste** » est primordiale, ainsi qu'un **collectif de travail**.

Partie II

Le café des parents : Une relation Ecole-Famille repensée

Contexte d'un établissement

Dans la mise en place du café des parents

Introduction

Le collège fait parti du réseau d'éducation prioritaire **REP+** et a été à la rentrée 2014 un des établissements **préfigurateurs** de la réforme de l'éducation prioritaire²⁶. Il est situé dans une zone urbaine sensible, dans laquelle les nationalités sont très variées (25% d'étranger), au centre d'un quartier réputé difficile et défavorisé. 27% de jeunes actifs de moins de 25 ans sont au chômage. Dans ce réseau 73% des parents sont ouvriers ou inactifs (contre 34% hors REP). Certains enfants n'ont pas de chambre ou d'endroit spécifique pour faire leurs devoirs, pas de matériel, manquent d'estime de soi et ont parfois des difficultés à comprendre le sens de l'école et le métier d'élève. L'accompagnement à la scolarité est inégalement assuré par les familles. En effet, certains parents ne maîtrisent pas la langue française, travaillent en soirée ou de nuit, ce qui pose des difficultés pour accompagner son enfant dans sa scolarité. Les enfants peuvent aussi être victimes d'une mauvaise ambiance de travail et concernés par des problèmes familiaux.

Les enseignants font le constat du manque de travail à la maison (devoirs non rendus).

Le taux de participation des parents dans les élections est faible : il est de 25,41 %.

²⁶ Refondation de l'éducation prioritaire, 2014

Les parents sont invités au collège notamment dans les cas suivants :

- Environ une fois par trimestre avec le dispositif de la mallette des parents
- En réunion de rentrée de 6^{ème} et en 3^{ème} pour l'orientation et les conseils de classe ouverts
- La remise des bulletins en mains propres par les professeurs principaux (1^{er}/2^{ème} trimestre)
- Dans des cas particuliers comme la préparation à un voyage scolaire

Analyse du « café des parents »

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, affirme que la coéducation est un des leviers de la refondation de l'École.

La ministre a mis en place un site Internet dédié aux parents et qui reprend les principes de base de ces cafés « www.cafedesparents.education.gouv.fr ».

C'est en ce sens que depuis la rentrée 2014/2015, le collège met en place des **cafés parents** ayant pour but de permettre aux parents d'adolescents de mieux se connaître et s'investir dans la scolarité de leurs enfants. Ces cafés ont lieu environ une fois par mois. La réforme de l'éducation prioritaire, ainsi que le constat des enseignants précédemment indiqué justifient cette mise en place, dans le but de **mobiliser les parents** sur l'importance de la présence en cours, de réduire l'absentéisme et favoriser le travail à la maison et à l'école.

Les objectifs sont :

- De proposer un cadre accueillant et convivial au sein du collège, qui favorise les échanges entre parents, d'une part, et entre les parents et le collège, d'autre part.
- Créer un climat d'écoute et de respect au sein du groupe afin d'apporter des réponses spécifiques aux besoins évoqués par les parents.
- Instaurer un climat de confiance et de parité favorisant l'évocation des difficultés dans le rôle de parents ou dans la relation parents/enfant vis à vis de leur scolarité.

Enjeux du dispositif

Points de vue CPE et Chef d'Etablissement

Comment le CPE peut-il proposer, impulser et favoriser des relations de confiance et faire du collège un lieu d'échanges et de rencontres pour des parents qui n'ont pas forcément tous les codes ?

Le premier enjeu est celui d'un système éducatif qui intègre dans sa réflexion et sa stratégie, le fait qu'il n'est qu'un élément décisif d'un projet éducatif qui est à la fois une préoccupation nationale et une préoccupation des familles.

Le deuxième enjeu est la nécessité de faire partager les choix pédagogiques et pratiques éducatives avec les parents (politique d'explication et de conciliation avec les parents).

Pour la CPE, le café des parents est un **outil de décroisement** concernant les relations entre l'établissement et les parents d'élèves. Ces relations se construisent parfois sur un « malentendu »²⁷. Les parents peuvent avoir l'impression d'être plus convoqués qu'invités tandis que certains d'entre eux se déchargent de toute la scolarité sur l'Ecole ou se montrent très critiques à l'égard de l'institution. La CPE fait le constat d'élèves en retard, absents ou dont elle juge le comportement inacceptable. De leur côté, les parents s'interrogent dans certains cas sur l'intérêt de réunions où certains d'entre eux n'osent pas prendre la parole et ne se sentent pas reconnus pour ce qu'ils sont, à savoir les responsables légaux de l'éducation de leurs enfants. D'où la nécessité de lever ces malentendus et de créer des relations de confiance mutuelle.

La principale du collège précise que dans une dynamique de partenariat entre l'institution scolaire et les parents d'élèves, il ne s'agit pas uniquement de transmettre des informations, mais d'accompagner les parents de façon à les rendre acteurs de la réussite de leurs enfants.

L'espace collège est un **lieu d'échanges** et de **rencontres**. Les intervenants de ce dispositif mettent tout en œuvre pour trouver les modes de communication les plus adaptés afin de s'adresser à tous les parents et, en particulier, de communiquer avec ceux qui ne sont pas naturellement proches de l'école. La principale est convaincue que le dispositif du café des

²⁷ Ecole familles le malentendu, François Dubet, 1997

parents permettra d'instaurer et de développer une dynamique de confiance et de responsabilités partagées.

La café des parents est également un levier dans l'optique de transmettre à tous les parents un rapport aux savoirs favorable à la coéducation et ainsi à la réussite éducative de leurs enfants. A travers les différentes séances d'informations et d'échanges, le sens et la valeur de l'école sont explicités dans l'objectif d'être partagés par tous.

Le café des parents est un temps d'échanges qui constitue une véritable plus value dans la relation Ecole-Famille. Par ce dispositif nous pouvons essayer de tendre à faire évoluer le rapport aux savoirs.

Dans le cadre du stage de pratique accompagnée prévu par le Master Encadrement Educatif, j'ai eu l'occasion d'accompagner une Conseillère Principale d'Education sur une période de deux mois à raison d'un jour par semaine plus une semaine en continue. Evoluant en collègue REP+ (Réseau d'Education Prioritaire), j'ai noté que les problématiques relatives à la relation avec les familles étaient centrales dans la pratique du CPE, qui s'active dans une dynamique de coéducation. Dans l'optique d'effectuer une action constructive et d'entrer dans le traitement d'une thématique essentielle au sein de cet établissement, j'ai choisi d'orienter mon investissement vers le dispositif du café des parents (nouvellement mis en place à la rentrée 2014) dans l'objectif de développer des liens avec les familles ainsi que de favoriser une meilleure participation des parents à la réussite scolaire de leurs enfants et à la vie de leur établissement.

Réforme de l'Education Prioritaire :

Un projet de réseau complémentaire à la réforme de l'éducation prioritaire :

Inscrite dans la loi de refondation de l'Ecole de la République, la réduction des inégalités sociales et territoriales est l'une des priorités du Gouvernement. La **réforme de l'éducation prioritaire** présentée le jeudi 16 mars 2014 par Vincent PEILLON²⁸, comprend un référentiel de compétences de six priorités pour les réseaux d'éducation prioritaire (REP).

²⁸ Education.gouv.fr / Refonder l'Education Prioritaire

Nous y retrouvons la coopération avec les parents « Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ».

Le référentiel précise que des actions d'informations et d'échanges sont à renforcer avec les parents et que des rencontres conviviales sont à développer.

Dans cette optique, le collège classé en REP+ a défini un nouveau **projet de réseau**²⁹ 2015-2018. L'axe n°3 s'intitule « Mieux impliquer les parents dans le cheminement scolaire de leur enfant » et comprend deux objectifs, « Développer des **actions d'informations et d'échanges avec les parents** pour leur permettre d'aider leurs enfants au quotidien » et « développer des actions d'informations et d'échanges avec les parents pour les aider à comprendre le parcours scolaire dans sa globalité ». Le café des parents est cité dans les actions à mettre en œuvre et l'indicateur est le nombre de parents présents. Tous les acteurs du collège sont concernés.

La politique d'amélioration de la relation Ecole-Familles doit être définie par l'ensemble des membres de la communauté éducative sur la base d'un diagnostic partagé, concerté et collaboratif fourni par le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) en tant qu'instance de conception et d'opérationnalisation. En effet, l'une des quatre missions du CESC est positionnée sur le travail en direction des familles en grande pauvreté. Entre éléments quantitatifs et analyse qualitative, le diagnostic éducatif est posé par le CESC, élément qui permettra de positionner des orientations prioritaires dans l'optique de l'élaboration d'un programme d'actions. Le chef d'établissement a ensuite présenté le diagnostic et la proposition des cafés parents aux membres du conseil pédagogique, afin de renforcer la mobilisation des acteurs de la communauté éducative.

La position des enseignants :

Aujourd'hui, les codes sociaux ont été bousculés et la famille a changé. Les repères construits par les enseignants et qui résultent de leur formation, de leur vécu, se situent parfois loin des réalités

²⁹ Mesure 10 de la Refondation de l'Education Prioritaire « Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques »

des élèves. Il faut alors déconstruire les références antérieures avant de les construire à nouveau pour parvenir à la compréhension nécessaire à l'accompagnement de l'élève.

Le détour par l'information et l'explication des modalités pédagogiques mises en œuvre dans les classes devient indispensable si les enseignants veulent pouvoir installer une relation de confiance entre eux et les familles.

Il s'agit de **faire venir les parents à l'école** et pas seulement en cas de difficulté, mais aussi pour réduire la distance, surtout quand il s'agit de milieux défavorisés dans lesquels on retrouve une proportion plus importante de parents à la marge du système éducatif.

Les enseignants contribuent à cette relation en s'impliquant dans l'organisation, et en étant force de proposition dans les projets qui impliquent les parents.

Par exemple, un professeur principal pourrait intervenir lors d'un café des parents dans le but d'explicitier la lecture du bulletin et le suivi des devoirs maison.

La position du Conseiller Principal d'Education

Quelle est la place du CPE dans la relation Ecole/Famille ?

La fonction d'accueil du CPE :

- Identifier la diversité des familles
- S'appropriier les modèles éducatifs
- Être capable de partager une certaine vision des parents
- Vision globale de l'élève
- Vecteur de lien

En lien avec le référentiel de compétence de juillet 2013³⁰

Le CPE contribue à l'amélioration/optimisation de la relation E/F car il est « accompagnateur du parcours de l'élève » (compétence 5)

³⁰ **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** - Bulletin officiel du 25 juillet 2013

Le CPE travaille dans une équipe (compétence 8) et a comme enjeu de fédérer un collectif de travail prenant appuie sur la préoccupation E/F.

Dès lors qu'il actionne le levier de conseiller de la communauté éducative, il entre de fait dans la dynamique de concepteur de la politique éducative de l'établissement.

Notre position en tant que CPE est liée aux mutations des modèles familiaux. Aujourd'hui il n'existe pas un seul modèle de famille et notre pratique éducative doit tenir compte de cette diversité des modèles familiaux. Il peut y avoir un décalage entre les projets éducatifs de l'institution scolaire et le cas échéant, les projets éducatifs des familles. De ce décalage résulte une incompréhension entre l'institution et les familles. Il faut alors faire un travail pédagogique à destination des parents.

Le référentiel de compétences professionnelles communes des métiers du professorat et de l'éducation (18 juillet 2013) précise au point 12 « **Coopérer avec les parents d'élèves** ».

La pratique du CPE s'inscrit dans une logique de **médiation** entre les parents et les membres de la communauté scolaire. Dutercq traduit cette place par la notion de « Go-beetwen ». Le CPE est ce « grand passeur d'informations » qui favorise le travail de collaboration. Sous l'autorité et en concertation avec le chef d'établissement pour exercer les responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la vie scolaire, le CPE est établi dans une situation de « relation » : il ne peut travailler seul et est mis d'emblé en réseau.

On assiste aujourd'hui à une aspiration de la définition du rôle du CPE vers la notion de « conseil » qui amène « l'expertise, la guidance et l'orientation » (Danvers), l'éducation s'associant à ce terme en se plaçant en complémentarité (Condette).

Ainsi, le traitement de la thématique Ecole/Famille positionne le CPE en tant que conseiller de la communauté éducative, en contribuant à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'une politique éducative intégrant l'objectif de favoriser le rapprochement Ecole-Famille.

Le CPE, en concertation et sous la responsabilité du chef d'établissement, va ainsi impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement »³¹ et ceci en impulsant une dynamique collective indispensable pour relever un tel défi.

Un espace privilégié d'échanges : le café des parents

Les cafés des parents ont plusieurs finalités. Dans un premier temps, ils visent à mieux connaître le fonctionnement de l'établissement et des équipes et à créer une relation de confiance avec les parents, dans une dynamique de responsabilité partagée.

Comme le nom l'indique, il est en effet prévu une collation car ces séances sont aussi des moments conviviaux et de partage culturel.

Les moyens de communication du dispositif sont les suivants : lors de la réunion de rentrée, par une invitation et un coupon réponse remis à tous les élèves, par une information relayée par une association partenaire dans un « programme de rencontre », par un rappel téléphonique personnalisé avant chaque séance et pour finir sur la page d'accueil de l'Environnement Numérique de Travail.

Concernant l'animation des cafés des parents, la principale ouvre la séance et présente les différentes personnes présentes et les intervenants. La CPE, l'APS et l'adulte relais sont présents de manière récurrente, pour dans un premier temps accueillir les parents, puis leur proposer des collations et discuter. Le lieu choisi pour cette réunion traduit la volonté d'échange et de partage. La salle polyvalente est mise à disposition, des tables rondes sont mises en place. Les représentants de l'établissement se répartissent parmi les parents. La rencontre lors de ces séances est moins frontale, plus propice à l'échange et davantage conviviale.

Dans le traitement de cette thématique, j'ai débuté mon action par une réflexion commune auprès de la communauté éducative, afin de croiser les regards des professionnels et de me construire une connaissance globale de ce dispositif, ainsi que de collecter les objectifs et attentes de chacun. Après avoir croisé les regards, avec l'accord et le soutien de la CPE et de la principale, j'ai établi un **questionnaire** (*annexe 3*) à destination des parents. Les questions portent sur l'appréciation du café des parents, le désir d'investissement des parents dans le collège et dans la

³¹ Compétences spécifiques numéro 3 des conseillers principaux d'éducation - BO du 25 juillet 2013

scolarité de leurs enfants, ainsi que sur l'intérêt des parents concernant différents projets (ouverture du CDI, aide aux devoirs,...). Ce questionnaire est une première démarche concrète qui offre aux parents la possibilité d'émettre leur avis sur différents points. Il permet également aux parents de choisir les thématiques des prochains cafés. En effet, jusqu'à présent, le choix était fait par le collègue.

Limites et freins du dispositif

Concernant des limites et freins de ces cafés des parents, j'énoncerai un point de vigilance : en effet ces réunions ne doivent pas devenir des instruments que l'on détourne, notamment en discours moralisateur. Le but est d'apporter un soutien aux parents, de leur fournir des aides afin de traverser des étapes dans la vie de leurs enfants.

Le postulat est que pour faire réussir les élèves il faut rapprocher les familles de l'école. Mais ceci est à remettre en cause car en effet, l'idée qu'il faut seulement actionner le partenariat pour faire réussir un enfant est une erreur, cela renforce l'inégalité.

Je formule une vigilance dans la nécessité de ne pas utiliser ce type de dispositif pour renforcer le « **pouvoir de domination symbolique** » (Bourdieu) de l'école. Là où les attentes sont peu explicitées, le risque de connivence entre les personnels de l'établissement et les parents de classes sociales aisées (les plus avertis) éloigne encore davantage les familles issues des milieux populaires qui constituent notre public cible.

De plus, comme cela est précisé dans la partie I, il ne suffit pas de prescrire pour faire évoluer les représentations réciproques de ces deux univers, traversées par des préjugés et stéréotypes qui faussent cette relation. Ainsi, la construction du partenariat reste une innovation, elle est complexe et s'invente à la fois dans le local et dans la durée, par un travail relationnel quotidien et une démarche volontariste que le CPE peut contribuer à impulser.

Des difficultés persistent : l'implication des enseignants. En effet, une indifférence bienveillante est encore installée. Néanmoins, le café des parents bénéficie d'une impulsion significative du Chef d'Etablissement. De plus, nous observons que se sont souvent les mêmes parents qui se

rendent aux cafés. L'objectif est que ces derniers deviennent des « parents relais » pour augmenter et diversifier les présences.

Bilan

Le questionnaire a permis de définir les prochaines thématiques des cafés. Ainsi les prochains thèmes seront « le harcèlement » et « comment aider son enfant dans sa scolarité » (jusqu'à présent les thèmes étaient l'orientation, les jeux dangereux, les difficultés des adolescents, le sport et la santé).

La présence des parents se stabilise et en moyenne une trentaine est présente. Les parents présents tachent d'en parler à leur entourage dans le but d'être toujours plus nombreux. Un véritable lien s'est créé avec les parents et ils considèrent ces séances d'informations comme des instants privilégiés d'échanges et de rencontres, notamment avec les différents intervenants. Leur ressenti est positif et de nombreuses fois ces cafés ont prouvé leur efficacité en matière de soutien envers les parents.

A travers le questionnaire, les parents ont également fait part de leur envie de participer activement à la vie de l'établissement, entre autre à la journée portes ouvertes qui sera également consacrée aux 30 ans de l'établissement (participation à des ateliers, collation,...).

Le questionnaire aura été bénéfique pour les projets de la prochaine année scolaire. En effet deux projets ont été soumis aux parents, il s'agit de l'ouverture du CDI et de l'aide aux devoirs ouvert aux parents au sein de l'établissement. Une grande majorité des parents qui a répondu au questionnaire est favorable à ces projets et environ un tiers est prêt à s'investir.

Du côté des intervenants, leur ressenti est également positif car les parents voient en eux un soutien qui pourrait leur être bénéfique, notamment pour leurs enfants (santé, comportement et scolarité). Généralement, à la fin de chaque séance un dialogue se poursuit individuellement pour les parents qui le souhaitent. Des portes se sont ouvertes et des barrières ont disparu, dans le sens où sans ces cafés des parents, la démarche pour rencontrer ces intervenants aurait été plus complexe.

Solidarité, travail, dépassement de soi, partage et respect, font partie des valeurs éducatives véhiculées lors de ces séances d'informations et d'échanges.

Modalités d'évaluation :

Régulièrement les parents seront interrogés, à travers des enquêtes, dans le but d'une amélioration continue et toujours à la recherche d'une cohérence avec les besoins des familles.

Des réunions d'équipe seront organisées afin d'évaluer quantitativement la présence des parents, ainsi que qualitativement sur la base des précédentes enquêtes.

Le début de l'année scolaire suivante sera l'occasion de comparer les diagnostics, notamment les indicateurs suivants, et ainsi de dégager des axes de progrès :

- Taux de participation des parents aux élections des parents d'élèves
- Nombre de parent engagé lors des portes ouvertes et dans les projets
- Mise en œuvre des projets : ouverture du CDI et de l'aide aux devoirs aux parents

Perspectives

Impact de la construction de la relation

La relation Ecole-parents est en lien avec le **climat scolaire** : la coéducation avec la famille est un facteur du climat scolaire³².

Les relations que partage l'école avec les familles et la communauté ont une influence sur le climat scolaire et relationnel, dans la classe et à l'école, ainsi que sur les apprentissages de l'enfant. Les cafés parents mis en place au collège sont des dispositifs définis pour accueillir et faire une place aux parents et permettent de développer des liens avec les familles. Ils font partis des facteurs protecteurs du climat scolaire et vont permettre d'établir une véritable **coéducation**.

La recherche comparative internationale montre que, y compris dans les zones les plus déshéritées de la planète, le climat scolaire peut être extrêmement positif (Debarbieux, 2006 et 2008, Moignard, 2008) car l'école est vécue comme un capital social au sein des communautés. La grande synthèse de Hawkins et al, (2000) montre clairement que le développement du lien avec l'école au niveau du jeune lui-même et de sa famille est prédictive de comportements plus

³² Reseau-canope.fr / Climat scolaire

sûrs à l'adolescence et même de problèmes de santé moins importants. L'implication des parents des enfants de minorités a, depuis longtemps, été identifiée comme un facteur de réussite scolaire, malgré des éventuelles conditions difficiles.

Place centrale du CPE

Le CPE partage des effets de proximité avec les parents centrés sur une certaine idée de l'éducation fondée sur la globalité de l'élève et non sur un aspect limitatif de compétences disciplinaires. En cela, il est soucieux de l'éducation, et sa relation avec les parents visera à fonder une **cohérence d'attitude**, sans laquelle le projet d'éduquer risque de déraiper vers de la stratégie/manipulation ou encore de la négociation.

Le CPE doit contribuer à instaurer un " partenariat éducatif avec les parents, dans un esprit d'ouverture, de confiance réciproque et de respect mutuel "³³. C'est en multipliant les occasions de rencontres que cette confiance réciproque pourra s'installer.

Le CPE doit être à même, comme tous les membres de la communauté éducative, de savoir faire passer ce message "parents, vous avez besoin de l'école, l'école a besoin de vous"³⁴ ". Cela suppose donc une politique consensuelle de la part de l'établissement.

Comment impliquer les professeurs rétifs à cette modalité de la relation Ecole-parents ?

La dispositif du Café des Parents tend à changer les dispositions d'esprits, une façon de pensée et d'agir. En tant que CPE je dois saisir ce dispositif afin de changer des modalités de la Relation Ecole Famille.

- ✓ Dans un premier temps il est nécessaire de tenir un rôle institutionnel, au sein des instances, dans le but de défendre le projet du café des parents
- ✓ Dans un second temps, mon rôle se situe dans les interstices, notamment pour mobiliser du personnel « résistant ». Je saisis tous les instants du quotidien comme opportunités, tous les moments informels (en salle des professeurs par exemple...)

³³ BO n°34 du 17 septembre 1998 Campagne nationale sur le nouveau partenariat école-famille

³⁴ BO n°34 du 17 septembre 1998 Campagne nationale sur le nouveau partenariat école-famille

Conclusion

L'école et la famille sont les deux grandes instances d'éducation de l'enfant et du jeune. Historiquement, les relations entre les deux ont été très différentes, évolutives et complexes. Aujourd'hui, nous affirmons la nécessaire collaboration indispensable au projet de construction du jeune en futur adulte³⁵.

Le Conseiller Principal d'Education est un éducateur professionnel, et il est à ce titre en **relation constante** avec les élèves et les familles. La construction d'une alliance éducative avec les parents pourrait ainsi, de manière plus ou moins ponctuelle, contribuer à fluidifier et à consolider la mise en œuvre du parcours de l'élève.

Les cafés parents mis en place au collège REP+ favorisent une **dynamique collective** et créent des **moments forts** avec les parents pour les impliquer dans la vie de l'établissement et les parcours des élèves. L'objectif est d'impulser un partenariat gagnant/gagnant où les deux y trouvent leur compte. La construction de cette relation est importante, notamment en REP+ car beaucoup de parents sont éloignés des attentes de l'école, et l'école elle-même traversée de préjugés. Ce sont souvent des familles de bonne volonté mais avec un sentiment d'impuissance³⁶. Au sein d'un réseau d'éducation prioritaire, grâce aux moyens humains supplémentaires, il est sûrement plus facile de mettre en place ce dispositif en comparaison à d'autres établissements. Dans le collège, l'APS et l'adulte relais sont des interlocuteurs privilégiés du CPE dans la mise en œuvre de ces cafés, mais l'ensemble de la communauté est impliqué.

Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative³⁷, et l'obligation faite à l'Etat de garantir l'action éducative des familles requiert de **soutenir et renforcer le partenariat** nécessaire entre l'institution scolaire et les parents d'élèves. C'est le rôle d'un établissement d'organiser des occasions d'accueillir les familles pour créer un climat propice à l'échange et à la prise de confiance mutuelle. **L'efficacité du partenariat** entre l'école et les parents a été confirmée par l'OCDE³⁸. D'après E. CHARBONNIER, une plus grande implication des parents

³⁵ Ecole, familles, CPE, Conseiller d'Education, n°149, 2013

³⁶ Stratégies éducatives des familles, Kellerhals et Montandon, 1991

³⁷ L 111-4 du code de l'éducation – C. n°2006-137 Le rôle et la place des parents à l'école

³⁸ Rapport d'information sur les relations entre l'école et les parents - n°2117

dans la scolarité des enfants se traduit par de meilleurs résultats dans les performances scolaires de leurs enfants.

« Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des parents. La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication. Elle nécessite une démarche volontariste dans leur direction³⁹ »

³⁹ Circulaire n°2013-142 du 15-10-2°13 Relation Ecole-parents

BIBLIOGRAPHIE

➤ **Œuvres littéraires :**

- Castel Robert Les métamorphoses de la question sociale, Fayard, 1995, 494 pages
- De Guardia Jean, L'éloge de l'incommunicabilité, 1998
- Dubet François, Ecole familles le malentendu, Textuel, 1997, 170 pages
- Dubet François et Martuccelli Danilo, l'Ecole, sociologie de l'expérience scolaire, Seuil, 372 pages
- Jellab Aziz, Sociologie du lycée professionnel, Presse Universitaire du Mirail, 2009
- Kellerhals Jean et Montandon Cléopâtre, Stratégies éducatives des familles, Delachaux et Niestlé, 1991, 256 pages
- Maurin Eric, L'égalité des possibles, Paris, Seuil, 2002, 78 pages
- Meirieu Philippe, L'école ou la guerre civile, Plon, 1997, 210 pages
- Meirieu Philippe et Pontalis Jean-Bertrand, L'école et son miroir - Regards croisés sur l'école d'hier et d'aujourd'hui, Jacob Duvernet, 2011, 142 pages
- Périer Pierre, École et familles populaires : sociologie d'un différend, Presses universitaires de Rennes, 2005, 221 pages

➤ **Rapports et dossiers consultés :**

- Rapport d'information sur les relations entre l'école et les parents - n°2117 - Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 juillet 2014.
- Dossier XyZep « Ecole et familles populaires » - n° 26 - mars 2007
- « Ecole, familles, CPE », Conseiller d'Education, n°149, 2013
- Les Cahiers Pédagogiques N°465 - Dossier "École et familles"

➤ **Sitographie:**

- Réseau CANOPE, le climat scolaire, consulté en décembre 2015, disponible sur <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>
- Education Nationale, l'Education Prioritaire, consulté en décembre 2015, disponible sur <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

ANNEXES

Annexe 1 : témoignage d'un parent d'élève

"On est considérés comme des élèves"

Responsable départemental PEEP dans la Loire, Norbert Cordier a un enfant en lycée. Il témoigne des relations difficiles avec l'éducation nationale, surtout dans les établissements, et demande un changement de regard sur les parents.

Vous représentez les parents d'élèves dans un lycée, quels problèmes rencontrez-vous ?



Le premier c'est l'heure des conseils de classe. Au mieux c'est à partir de 17 heures. Mais au 3ème trimestre par exemple ils vont s'étaler toute la journée. Les parents s'engagent volontiers au primaire. Mais quand je cherche des parents au collège et au lycée, j'ai beaucoup de mal. Dans la situation économique actuelle ce n'est pas simple de se libérer trois fois par an sur le temps de travail.

Cette situation évolue-t-elle positivement ?

Je suis catégorique. Ca ne s'arrange pas. DE plus en plus d'établissements mettent les conseils de classe entre 16 et 18 heures. Visiblement les proviseurs se passent le mot puisqu'ils ne se font pas taper sur les doigts. On m'oppose le fait que le calendrier est contraint.

Etes-vous entendus lors des conseils de classe ?

Ce sont des réunions très formelles où il y a peu d'échanges. En général un conseil pédagogique a lieu avant le conseil de classe sans les parents. Le conseil va vite et nous n'avons pas les notes des trimestres précédents qui permettraient de se faire une idée devant des cas qui ont déjà été étudiés.

D'autres difficultés ?

Il y a le problème des élections. Certaines directions préfèrent travailler avec des parents indépendants. Les parents qui appartiennent à une fédération ont plus de ressources pour faire remonter les difficultés. Il y a aussi lors des élections le refus de faire les photocopies électorales.

Comment expliquez vous cette situation ?

Les parents sont considérés comme des élèves ou comme un moindre mal. Mais nous défendons l'école publique. On voudrait être un maximum bien pour elle ! Par exemple quand je fais remarquer au Dasen que depuis la réforme des rythmes les parents me disent que les enfants sont plus fatigués, il me répond que les parents les laissent trop regarder la télé le soir. Parce que les parents les laissent davantage regarder la télé depuis la réforme ? Les parents savent très bien contrôler le temps passé devant la télé. Il vaudrait mieux travailler avec les parents que tenir ce genre de propos.

Vous attendez quoi du décret en préparation ?

Faire reconnaître un statut de parents délégué c'est un combat qui dure depuis 30 ans. On est en train de faire un pas et on s'en contente. Mais ce n'est pas vraiment satisfaisant car les problèmes les plus importants se rencontrent sur le terrain des établissements et non dans les instances départementales ou nationales.

Propos recueillis par François Jarraud

Annexe 2 : échanges carnet de correspondance – confrontation

OUBLIS				OUBLIS			
Date	Oublis de matériel ou travail non fait	Nom du professeur	Signatures des parents	Date	Oublis de matériel ou travail non fait	Nom du professeur	Signatures des parents
24/03	FRANÇOIS Exposé de lecture non faite!				remarques dans le carnet ! Et je t'appelle quand c'est bon.		
24/03	Oubli / Travail non fait				Je vas rigoler par ailleurs qu'elle ne retrouve pas ses cours et qu'elle a fait son livre		
26/03	FRANÇOIS Poésie non apprise comme d'habitude.						
3/04	Matériel de Num. po			03/05	Travail non fait en SVT		
17/04	Pas de livre			09/05	et n'a pas son classeur (mais elle affirme que c'est bon !!!)		
17/04	Matériel			11/05	matériel + travail		
19/04	Travail en APL			11/05	FRANÇOIS Travail non fait		
04/05	Travail non fait			11/05	Matériel de Numérique		
04/05	FRANÇOIS Travail non fait comme d'habitude !						
05/05	Remarques non signées.						
	Si le carnet n'est pas signé jeudi 7 mai et la préparation de François "Le Renard et le Buisson" mon père, je n'accepte plus l'absence de						
	Et moi je ne n'accepte pas ce genre de remarques, les signatures ont été à côté de la case. Elle ne sera pas à un autre lieu.						
	Madame, Mon travail consiste à suivre	Emilie et					
	à vous signaler tout manquement de la part. C'est à elle de vous montrer les						

- 26 -

- 27 -

	moi non plus je n'accepte pas votre ton. Une signature que les remarques ne sont pas signées est une chose mais d'inscrire les cours car je n'ai pas signé en ai une autre et ce ne sera jamais toléré de ma part. En ce qui concerne ses cours et son livre je vérifierai ce week-end.	
09/05	Attitude inacceptable Refus de travail et insouciance (SVT)	
11/05	Emilie n'a pas son classeur - Elle doit penser à compléter à qui (plusieurs) a été fait en cours (+ éventuellement tout à qui est encore en attente?)	

Pour favoriser le bon fonctionnement de la cantine, il est demandé à chaque élève d'être en possession de sa carte de DP. Comme elle a été oubliée à 4 reprises -selon la règle en vigueur dans l'établissement- votre enfant aura donc une punition : il conjuguera à toutes les personnes et aux 8 temps de l'Indicatif la phrase suivante : « Je n'oublie pas ma carte de cantine ». A coller dans le carnet de liaison et à faire signer par les parents.

La Vie Scolaire Pour vendredi 15 MAI 2009

POUR 15 MAI 2009 = /	
----------------------	--

Annexe 3 : Questionnaire Café des Parents

CAFE DES PARENTS
- QUESTIONNAIRE -

Comment jugez-vous ce café parents ? (Mettre une croix)

Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Pas très satisfaisant	Pas du tout satisfaisant

D'après vous, que pourrait-on améliorer ?

.....
.....

A combien de café parents avez-vous participé (en comptant celui-ci) ?

Quelles thématiques souhaitez-vous aborder lors des prochains cafés parents ?
(Le harcèlement, les activités associatives, le handicap, la santé, aider son enfant dans sa scolarité,...)

.....
.....

Comment pourrions-nous faire venir davantage de parent aux cafés parents ? (Horaire, jour de la semaine,...)

.....
.....

Vous sentez-vous en capacité d'aider votre enfant dans sa formation scolaire ?

Oui ou non (entourez)

Si non, pourquoi ? Quelles sont vos difficultés ?

.....
.....

Le collège fêtera ses 30 ans le 13 juin prochain, nous organiserons une journée portes ouvertes pour l'occasion. Souhaiteriez-vous vous investir dans cette journée ?

Oui ou non (entourez)

Si oui, comment (tenir des ateliers, faire des visites, des gâteaux,...) ?

.....
.....

Avez-vous d'autres idées pour vous investir dans le collège, tout au long de l'année scolaire ? (Aide aux devoirs, accompagnement sortis, participer à des échanges en classe,...)

.....
.....
.....

Connaissez-vous le CDI (Centre de Documentation et d'Information) ?

Oui ou non (entourez)

Seriez-vous intéressé par l'ouverture du CDI aux parents ?

Oui ou non (entourez)

Si oui, quelles tranches horaires ?

Si non, pourquoi ?

Quelles informations et lectures du CDI vous intéresseraient ? (Mettre des croix)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord
Accompagnement de la scolarité (travail scolaire)				
Psychologie de l'enfant, de l'ados				
Lecture plaisir				

Renseignements complémentaires :

Quelle est votre profession ?

Dans quelle classe est votre enfant ?

Observations :

Nous vous remercions pour votre participation

